

LE PERMIS CYCLISTE

Le "Permis Cycliste pour les enfants" est une grande initiative nationale de prévention du risque cycliste chez les élèves de 10/11 ans lancée en octobre 2008 par l'association Prévention MAIF dans les écoles. Partout en France, le principe est de faire passer aux élèves leur «Permis Cycliste». Par des mises en situation et un jeu de questions-réponses, le «Permis Cycliste pour les enfants» enseigne, au-delà des règles de circulation routière, le sens de la responsabilité individuelle, grâce à un ensemble de précautions, de réflexes et d'astuces supplémentaires permettant aux enfants d'assurer leur propre sécurité.

Le Permis Cycliste se présente sous la forme d'un kit pédagogique prévu pour une classe de 30 élèves et remis gracieusement à chaque enseignant qui le souhaite par les bénévoles de l'association Prévention MAIF. Chaque année le Permis Cycliste sensibilise les 750 000 enfants de CM2 et leurs parents aux règles indispensables de circulation à vélo. La formation prodiguée par les enseignants éduque les enfants sur 6 points essentiels :

- " **Mieux vivre ensemble au 21ème siècle** : mes déplacements ont une incidence sur le réchauffement climatique, je choisis le moyen de transport le mieux adapté à mon trajet ".
- " **Génération vélo** : le vélo est un véhicule comme les autres, je conduis, et je dois donc respecter le code de la route comme les autres usagers ".
- " **Réglages et équipements** : mon vélo doit posséder tous les équipements réglementaires et je dois l'entretenir régulièrement pour ma propre sécurité et celle des autres ".
- " **J'adopte un comportement responsable** : je respecte les autres usagers de la rue et je suis tout particulièrement attentif aux plus fragiles notamment les piétons ".
- " **Les pièges à éviter** : je prends conscience qu'à vélo, le piège mortel est l'angle mort ".
- " **Les comportements très dangereux** : à vélo la prudence ne suffit pas à écarter tous les dangers, alors ce n'est pas la peine d'en rajouter ".

L'important est de faire comprendre aux enfants que leurs seules protections sont :

1. leurs yeux pour tout voir,
2. leurs oreilles pour tout entendre,
3. leur cerveau pour tout comprendre,
4. leur casque en cas de chute.

L'opération, au-delà de la sécurité Routière, est axée sur le thème « Ensemble à vélo, plus de vélos, moins de CO2 »

La commande du kit se fait auprès du bureau Prévention MAIF du département, au **02.31.06.63.00**.

Le principe est identique à celui du permis piéton avec une remise de diplôme à l'issue du permis.

Les détails du permis cycliste sont en ligne : www.ensembleavelo.fr